



# Maîtriser les bases d'un petit CE

## *La formation indispensable*

### 1<sup>er</sup> jour : **Rôle et fonctionnement du CE, du Secrétaire et des élus**

- La Délégation Unique du Personnel. Différence entre DP et CE.
- Heures de délégation. Élection et rôle du bureau du CE.
- Rôle, responsabilité juridique et pouvoirs des membres du CE, du Secrétaire et du Président.
- Ordre du jour, procès-verbal et règlement intérieur du CE (*modèles fournis*).
- Règles de la consultation ; liste des consultations obligatoires.
- Analyse critique de votre règlement intérieur et de vos PV (*reçus avant la formation*).

### 2<sup>ème</sup> jour : **Les activités sociales et les nouvelles règles de la comptabilité du CE**

- Rôle et responsabilité juridique du Trésorier.
- Les nouvelles obligations comptables d'un CE.
- Budget socioculturel et budget de fonctionnement.
- A quel budget comptabiliser les cartes de réduction ?  
Sont-elles soumises à charge par l'URSSAF ?
- Comment utiliser le budget de fonctionnement pour développer les activités sociales et culturelles en restant dans le cadre légal.
- Règles URSSAF, fiscales, achats groupés, responsabilité du CE.
- Analyse critique des présentations comptables de chaque CE (*reçus avant la formation*).
- Tenir une comptabilité simplifiée (*modèle fourni*).

Programme complet de la formation,  
[www.dubostetcompagnie.fr](http://www.dubostetcompagnie.fr)

### **Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie**

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Nicolas DUBOST et Bruno CRETON, spécialistes du droit du travail et des petits CE, forment et accompagnent les C.E depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 20 ans d'expérience de formateur.

### **Conditions d'inscription**

- Les 2 jours : 855 € le premier inscrit, 800 € chaque autre inscrit du même comité.
- Un seul jour : 455 € le premier inscrit, 400 € chaque autre inscrit du même comité. [Prix nets : organisme de formation non assujéti à la TVA].

Ce prix comprend la préparation personnalisée, 1 ou 2 journées de formation selon votre choix, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les trois mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L2325-44). Pour les autres élus, nous contacter.

### **Planning de la formation**

- Paris : mardi 31 Janvier et mercredi 1<sup>er</sup> Février 2012
- Lyon : mardi 31 Janvier et mercredi 1<sup>er</sup> Février 2012
- Strasbourg : jeudi 2 et vendredi 3 Février 2012
- Nantes : jeudi 2 et vendredi 3 Février 2012
- Marseille : lundi 6 et mardi 7 Février 2012
- Lille : lundi 6 et mardi 7 Février 2012
- Bordeaux : mardi 14 et mercredi 15 Février 2012
- Toulouse : jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 Mars 2012

### **Intra-muros ?**

Nous venons chez vous  
à votre demande.

Télécharger le bulletin d'inscription,  
conditions du départ en formation :  
[www.dubostetcompagnie.fr](http://www.dubostetcompagnie.fr)

Demandez **Martine GIRARD** au **03 21 74 80 99** - [info@dubostetcompagnie.fr](mailto:info@dubostetcompagnie.fr)

**DUBOST & Compagnie SARL**

Siège administratif : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon

Siège Social : 124 av Gambetta - 75020 Paris - RCS Paris B 452 129 174